Image not found or type unknown

Nullité de la préemption safer

Par **nicokiki**, le **03/05/2011** à **09:05**

Bonjour,
nous sommes deux acquereurs a avoir signer un compromis de vente pour l'achat de 3 hect de terre.
la safer a préempté, notification envoyer auprès du notaire.
la safer n'a envoyé qu'une notification dans les quinze jours à l'autre acquéreur,moi je n'ai rien reçu.
la nullité de la préemption peut elle s'appliquer dans ce cas la ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés